

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2020

Ouverture de séance à 19h00.

1 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE :

Monsieur Pascal LOBJOIS est désigné secrétaire de séance.

2 - APPEL DES CONSEILLERS :

Présents : BLANCHET Michel, BOITREL Bernadette, BOULANGER Cécile, DEPEAUX-JAMET Isabelle, FARGUETTE Virginia, LEFRERE Lionel, LOBJOIS Pascal, LORGUE FAVREAU Delphine, MADRID Philippe, REMIZE Philippe.

Absent excusé : ZELLNER Claude.

Le quorum étant atteint, la séance peut se tenir valablement.

En préambule de la séance, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, a observé une minute de silence en hommage à Samuel PATY, enseignant d'histoire-géographie au collège du Bois d'Aulne, à Conflans-Saint-Honorine (Yvelines), assassiné le 16 octobre 2020.

3 - APPROBATION DE PROCÈS VERBAUX :

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès verbal de la réunion en date du 28 septembre 2020 dont chaque membre a reçu communication lors de la convocation à la présente séance.

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès verbal de la réunion en date du 3 octobre 2020 dont chaque membre a reçu communication lors de la convocation à la présente séance.

4 - RECRUTEMENT D'UN AGENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ :

Monsieur le Maire explique la nécessité de recruter temporairement une personne.

Cet agent sera sous contrat pour une période de 12 mois du 1^{er} novembre 2020 au 31 octobre 2021.

La durée hebdomadaire du contrat sera de 21 heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire au recrutement d'un agent contractuel.

5 - CONTRAT DE MAINTENANCE DES LOGICIELS D'ODYSSÉE INFORMATIQUE :

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant n°1 au contrat de maintenance des logiciels d'Odysée Informatique, précisant les modifications apportées :

- Mise en place du logiciel CRONOS (portail vers CHORUS PRO pour la récupération des factures) et qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de maintenance des logiciels d'Odyssée Informatique.

6 – PRIME POUR UN AGENT EN CONTRAT PEC ET AVENANT À SON CONTRAT :

Dans un souci d'équité, Monsieur le Maire propose d'attribuer une prime annuelle exceptionnelle de 641,00€ aux agents sous contrat PEC et d'ajouter un avenant à ce contrat permettant l'attribution de cette prime.

Aussi le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à prendre un avenant au contrat PEC et à attribuer cette prime à l'agent concerné.

7 – INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE :

Monsieur le Maire expose la nécessité d'attribuer une indemnité annuelle exceptionnelle à Madame Françoise FOUCAUD qui s'emploie au fonctionnement de l'église (ouverture, fermeture, sonneries,...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à attribuer une indemnité exceptionnelle de 180,00€ à Madame Françoise FOUCAUD.

8 – AVENANTS CONCERNANT LES TRAVAUX DE LA SALLE DES FÊTES :

8-1- AVENANTS DE PROLONGATION DES TRAVAUX :

Suite aux retards des travaux dû au confinement de la COVID 19 ; Monsieur le Maire expose la nécessité de prendre des avenants aux actes d'engagement des entreprises intervenantes, repoussant la date de fin des travaux au 23 octobre 2020.

Aussi, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les avenants aux actes d'engagement de chaque entreprises.

8-2 AVENANTS DE MODIFICATION DE DEVIS :

Monsieur le Maire expose la nécessité de prendre des avenants aux actes d'engagement suite aux moins value par rapport aux devis initiaux concernant les entreprises : Menuiserie BERTOU (518,80 € H.T.), EUROVIA (546,50 € H.T.) et LES MACONS COUVREURS (495,00 € H.T.).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les avenants aux actes d'engagement de chaque entreprises.

9 – CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE POUR LE SDE 24 :

Monsieur le Maire donne lecture d'une convention de servitude pour l'extension d'une ligne BT « Allée les Mazades ».

Cette convention autorise la SDE24 à effectuer toutes interventions sur la ligne BT, en toutes circonstances et à titre gratuit.

Aussi, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention de servitude.

10 – ACHAT DE MATÉRIEL :

10 – 1 - MOBILIER LIMITANT L'ACCES AU STADE :

Monsieur le Maire explique la nécessité de limiter l'accès au stade et ses abords par la mise en place d'une barrière de parking et d'un portique limitant la hauteur des véhicules.

Après analyse de plusieurs devis et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à l'achat de ses mobiliers à la société JLM Sports de BERGERAC pour un montant de 1083,60 € TTC.

10 - 2 – AMÉNAGEMENT DE LA SALLE DES FÊTES :

a – MATÉRIEL DE CUISSON :

La décision est reportée à la prochaine réunion de Conseil Municipal.

b – TABLES ET CHARIOT :

Afin d'aménager la salle des fêtes, Monsieur le Maire présente plusieurs devis pour l'achat de tables et d'un chariot.

Après analyse et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à l'achat de ses mobiliers à la société VEDIF de FLORENSAC pour un montant de 1688,02 € TTC.

11 – QUESTIONS DIVERSES :

- Conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le Comité Syndical du SMD3.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

- Le 25 novembre le SMD3 délivre une formation sur la redevance incitative des ordures ménagères. Madame Delphine LORGUE FAVEREAU et Messieurs Lionel LEFRERE et Philippe REMIZE se sont portés candidats pour suivre cette formation.

Séance levée à 20h00.